

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

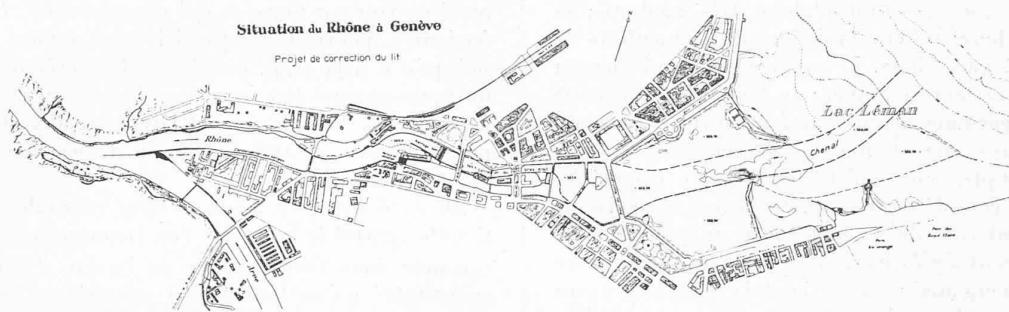


Fig. 23. — Correction projetée du Rhône à Genève, en vue de porter la capacité de l'émissaire du lac de 600 m³/sec environ, valeur actuelle, à 800 m³/sec environ.

ment faciles aux réseaux ferrés et routiers voisins. — Les autres numéros portés sur le plan indiquent les endroits où l'on pourrait aussi établir le port.

V. Correction du Rhône à Genève.

La France a exigé jusqu'ici une nouvelle régularisation du Léman, avantageuse pour l'exploitation des usines hydro-

électriques. Mais cette régularisation nécessitera une correction importante et coûteuse du Rhône à Genève. Cette exigence de la France a beaucoup retardé et compliqué les négociations.

La figure 23 indique sommairement comment se présenterait la correction du Rhône à Genève.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués,
le samedi 25 novembre 1944,
au Palais des Congrès, Gotthardstrasse 5,
à Zurich.
(Suite et fin).¹**

6. Question de la participation de la S.I.A. à la reconstruction des régions dévastées.

(Suite)

M. M. Kopp, président, remercie M. Niesz pour son intéressant exposé. Sur la base des suggestions du groupe professionnel S. I. A. des architectes pour les relations internationales et de celui de Zurich, et sur l'invitation du Comité Niesz à collaborer à ses travaux, la S. I. A. a étudié le problème à fond. Le délégué aux occasions de travail, lors d'une conférence à Berne, au printemps dernier, a confirmé le Comité Niesz comme organe de groupement et de coordination de toutes les actions pour la reconstruction. M. le directeur Zipfel a déclaré que plusieurs offices fédéraux sont représentés dans ce comité. En même temps, le Comité central a également reçu du groupe professionnel des architectes pour les relations internationales un projet relatif à la mise à l'étude des travaux. Le groupe professionnel a proposé de créer un bureau pour l'étude de tous ces problèmes. Dans une de ses séances, le Comité central a pris la décision de prendre contact avec le Comité Niesz. Ensuite, il y eut une série d'entrevues avec le Comité Niesz, les autorités compétentes à Berne et des associations, et le résultat en fut que la S. I. A. s'est engagée à organiser, dans le cadre du Comité Niesz, la participation des architectes et des ingénieurs à la reconstruction. Les tendances professionnelles, dont on n'a peut-être pas trop tenu compte dans l'action de la S. I. A., sont représentées directement par l'industrie d'exportation dans le Comité Niesz.

Le Comité central a fait une enquête parmi les membres pour connaître ceux qui s'intéressaient à la reconstruction,

ceux qui avaient déjà travaillé à l'étranger, ainsi que ceux qui avaient des relations à l'étranger. La S. I. A. dispose maintenant d'un registre sur l'activité des membres et sur leurs relations à l'étranger.

On envisage la création d'un bureau d'études, qui examinerait, en collaboration avec le Comité Niesz, les possibilités techniques de la participation des bureaux particuliers. Les tâches de ce bureau d'études ont déjà été brièvement énumérées dans une circulaire en octobre 1944. Il s'agit de dresser l'inventaire et d'assurer la coordination des actions particulières qui existent déjà en vue de la reconstruction ; d'ordonner méthodiquement la documentation fournie par l'enquête de la S. I. A. pour préparer à toute éventualité les dispositions nécessaires à la participation des maisons suisses ; d'exécuter certains travaux techniques pour préparer cette participation dans les pays intéressés, éventuellement en liaison avec les groupes étrangers d'études déjà formés en Suisse (par exemple par les internés) ; de prendre contact dans la plus large mesure et dans le plus bref délai possibles avec les instances compétentes des pays en question, où des représentants seront délégués en cas de nécessité dès que les circonstances le permettront ; de créer des points d'appui dans ces pays, en s'assurant la collaboration d'hommes du métier suisses qui y sont déjà établis, ou d'autres techniciens étrangers qui ont fait leurs études en Suisse ou qui ont des relations particulières avec notre pays ; de recueillir des documents techniques, normes, prescriptions, etc., des pays en question, etc., etc.

Pour le financement de ce bureau, des entretiens ont eu lieu avec le délégué aux occasions de travail. M. le directeur Zipfel a garanti en principe une subvention à la S. I. A. Ensuite le secrétariat a adressé un appel financier aux ingénieurs et aux architectes intéressés et, en peu de temps, une somme d'environ 65 000 francs a été souscrite. Ce fait prouve un grand intérêt pour la reconstruction, ainsi que la grande responsabilité qu'assume le Comité central. Celui-ci fera tout pour utiliser aussi judicieusement que possible la somme mise à sa disposition.

Le Comité central nommera prochainement une petite commission de la S. I. A. pour la reconstruction. Cette commission aura comme premier objectif la création du

¹ Voir *Bulletin technique* du 31 mars 1945, p. 90.

bureau d'études, qui sera tout d'abord très modeste ; la commission et le bureau d'études dirigeront leur activité de concert avec le Comité Niesz. Le premier pays qui viendra en ligne de compte sera la France, où les conjonctures ont repris dans une certaine mesure un état normal. La commission pour la reconstruction devra être organisée d'une manière assez souple, pour qu'elle puisse être complétée, suivant les pays considérés, par des collègues connaissant de près les particularités de ces pays, ou pour que des sous-commissions puissent s'y former. Nous ne savons pas encore comment tout sera organisé ; mais le Comité central s'occupera prochainement des détails de cette organisation et s'efforcera de mettre l'action en mouvement.

M. V. Stäubli, ing. : La Société suisse des entrepreneurs est actuellement occupée à créer une organisation qui sera prête à recevoir des tâches du secrétariat central du Comité Niesz, pour autant qu'il s'agisse de projets de construction. On a prévu, d'abord, la constitution d'une sorte d'entreprise générale, car il est essentiel de pouvoir entreprendre des constructions complètes, d'après les expériences faites en France, lors des travaux de la dernière reconstruction. La Société suisse des entrepreneurs travaillera en étroite liaison avec l'organisation de la S. I. A., dans l'idée que toutes les études seront confiées ensuite à la S. I. A., en coordination constante, cela va de soi, avec le Comité Niesz. Ce Comité doit répartir judicieusement les travaux à l'étranger. Il faut compter que l'après-guerre verra un certain chômage en Suisse et qu'il n'y aura guère autre chose à faire que d'aller à l'étranger avec une petite partie du personnel. Il y a une grande différence entre les gens qui travaillent ici et ceux qui travaillent à l'étranger. Pour les fournitures de machines, l'ouvrier en Suisse doit être payé en argent suisse, tandis que l'ouvrier qui travaille à l'étranger y dépense la plus grande partie de son salaire et n'en emporte qu'une petite partie en Suisse. Notre pays aura affaire à une dure concurrence étrangère, notamment de la part des Américains, et cela particulièrement dans le domaine de l'industrie des machines, des produits chimiques et de la construction. Le Conseil fédéral aura encore à examiner sous quelle forme les occasions de travail devront être exécutées, si elles le seront dans le pays ou par les exportations. M. Stäubli trouve très avantageux que l'on ait voulu coordonner maintenant les efforts pour la reconstruction. Ces lourdes tâches devront être confiées aux personnes qui ont les capacités nécessaires pour les mener à bonne fin.

M. J.-P. Vouga, arch., s'exprimant au nom du groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, remercie MM. Niesz et Kopp pour leurs exposés. Les architectes et les ingénieurs ont une grande tâche à remplir pour la reconstruction. On se trouve avant tout devant deux principaux domaines d'activité. Premièrement, il faudra entreprendre les études techniques pour créer, par exemple, de nouveaux débouchés pour nos industries (matériaux de construction préfabriqués, installations sanitaires, etc.). Deuxièmement, on devra commencer les projets de constructions urbaines et rurales. Entre ces deux domaines d'activité, il doit exister une liaison. L'orateur parle ensuite de l'activité du bureau. Il est indispensable que les études soient abordées maintenant, là où elles doivent être mises à exécution, sur la base des enquêtes faites sur place. Il va de soi qu'il faut s'attendre à de grandes difficultés ; les tractations avec nos autorités devraient être amorcées aussitôt que possible, pour que les hommes compétents du métier puissent être immédiatement délégués à l'étranger. Il ne s'agit pas seulement d'en rapporter des commandes, mais

aussi de voir sur place ce qui est nécessaire. Le groupe professionnel pourrait rendre ici des services appréciables, puisqu'il a déjà eu la possibilité de reprendre contact avec quelques groupes étrangers, avec lesquels il était auparavant en relations. M. Vouga rend hommage aux efforts déployés par le Comité central et le prie de les poursuivre dans la même direction.

M. F. Bolens, ing. : Les sections romandes expriment au Comité central le vœu que l'on tienne compte de la Suisse romande dans l'organisation du bureau d'études. Il serait souhaitable qu'un bureau soit installé en Suisse romande, en vue notamment de l'action dans les pays avec lesquels elle entretient d'étroites relations. Ce bureau pourrait travailler d'après les directives du bureau central. Cette décentralisation serait dans l'intérêt de l'activité envisagée. En raison de ces considérations, il serait indiqué de faire appel de préférence aux Suisses romands pour les travaux à effectuer en France, aux Tessinois pour l'Italie, et aux Suisses allemands pour l'Allemagne, et cela aussi à cause de la question de la langue. Cette suggestion vaut également pour les travaux d'organisation et pour l'envoi des commissions d'études dans les pays précités.

M. M. Kopp, président : Le Comité central est du même avis et répartira les travaux dans ce sens.

M. Dr Meyer rend attentif aux difficultés d'une distinction entre les exportations traditionnelles et les exportations supplémentaires nécessitées par la reconstruction. On a émis la crainte que les moyens de paiement mis à la disposition de la reconstruction ne soient pris sur ceux qui doivent revenir à l'exportation traditionnelle. Bien au contraire, il y aura entre les deux sortes d'exportation une interdépendance qui facilitera la répartition des moyens de paiement entre l'exportation traditionnelle et l'exportation de reconstruction avec le concours du Comité Niesz et des associations intéressées.

M. G. Gruner, ing. : Les Suisses ne devraient pas disperser leurs efforts. A cet égard, la proposition de M. Bolens n'est peut-être pas très heureuse. L'effort principal doit être dirigé vers une organisation collective. En ce qui concerne le choix des personnes, on devrait veiller particulièrement à déléguer dans les pays celles qui y ont déjà des relations.

M. Gruner demande à M. le directeur Niesz de dire comment on procédera, si des commandes complètes, exigeant un travail d'ensemble en Suisse, sont requises par l'Office central, et comment on formera dans notre pays les groupements nécessaires. Ces groupes devraient déjà être liés de telle sorte que les personnes, qui seront désignées à la suite, puissent unir leurs efforts ; c'est ainsi qu'il sera possible de déployer à l'étranger une activité utile.

M. le directeur H. Niesz : La proposition de M. Bolens doit être soutenue en principe, par exemple en ce qui concerne l'envoi en France de représentants de préférence romands. Par contre on doit, dans le sens de l'intervention de M. Gruner, éviter une dispersion des efforts. Nos compatriotes doivent apprendre à mieux travailler entre eux et à placer chacun là où il peut être le plus qualifié.

Quant à la question soulevée par M. R. Meyer, le Comité y a consacré toute son attention. Les exportations traditionnelles sont représentées par M. Homberger, directeur du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, et leurs intérêts ne sont pas négligés. Ce serait une erreur de porter préjudice aux possibilités d'exportation existantes pour en créer de nouvelles. Il s'agit de rechercher de nouveaux moyens de financement et de transfert. Cette question a été

traitée dans une brochure due à M. le ministre P. Vieli, membre de la direction générale du Crédit suisse, qui fait également partie du Comité.

M. M. Kopp, président, remercie le Comité Niesz et tout particulièrement son président pour le travail considérable qui a été fourni et qui doit encore être donné. La S. I. A. fera tout pour une collaboration fructueuse.

7. Proposition de la section de Bâle concernant la création d'une chaire d'urbanisme à l'Ecole polytechnique fédérale.

M. P. Lodewig, arch. : Depuis quelque temps la section de Bâle s'est occupée activement de cette question et s'en était déjà précédemment entretenue avec le Comité central. A la suite de pourparlers avec les représentants de l'E. P. F., le Comité central a acquis la conviction que, pour le moment, l'enseignement de l'urbanisme était suffisamment développé dans les cours ordinaires, et pour cette raison il a décidé de renoncer à faire de nouvelles démarches auprès du Conseil de l'Ecole.

La section de Bâle est cependant convaincue que le moment est venu de mettre l'enseignement de l'urbanisme sur une base plus large. Aujourd'hui on manque partout de plans d'ensemble. Les jeunes gens, ainsi que les ingénieurs constructeurs, devraient avoir l'occasion de connaître les questions d'urbanisme dans une plus grande mesure que jusqu'à présent. L'essentiel est d'avoir une idée des rapports d'ensemble, qu'on ne possède aujourd'hui encore que dans une mesure réduite. Les hautes écoles des autres pays, de la France et de l'Angleterre, par exemple, de même que les écoles d'architecture de Lausanne et de Genève, ont déjà compris la nécessité de cet enseignement et ont institué des chaires à cet effet. La proposition de la section de Bâle vise à concentrer les principes de l'urbanisme dans une branche d'enseignement. L'institut d'urbanisme, qui existe actuellement à l'E. P. F., doit être complété sous la forme d'une chaire. La S. I. A. doit s'employer à cette transformation. Sans l'appui que l'on trouvera dans les pouvoirs publics par les associations techniques, il ne sera pas possible à l'E. P. F. d'obtenir les crédits nécessaires.

La section de Bâle demande donc au Comité central de reprendre les démarches auprès de l'Ecole polytechnique, en vue d'encourager l'enseignement de l'urbanisme.

M. F. Hiller, arch. : Le comité et les délégués de la section de Berne ont discuté avec un grand intérêt la proposition de la section de Bâle ; cependant, ils se sont aussi référés à l'institut d'urbanisme de l'E. P. F. La section de Berne estime qu'il serait indiqué de porter l'effort principalement sur cet institut et d'attendre le développement qu'il prendra en poursuivant ses recherches et en établissant de nouveaux principes, ce qui est de toute importance pour l'urbanisme en général. Cet institut pourrait plus tard se transformer en une chaire.

M. H. Blattner, ing. : Il n'est pas possible de faire de jeunes gens sans expérience pratique des spécialistes en urbanisme, c'est-à-dire des urbanistes diplômés. L'urbanisme ne peut être traité que par des professionnels, qui se meuvent dans la pratique. Or une question se pose : Y a-t-il un praticien qui possède à ce point la science de l'urbanisme, qu'il peut occuper une telle chaire à l'E. P. F.? Ces considérations font paraître quelque peu utopique un enseignement de l'urbanisme à l'E. P. F. dans le sens désiré par la section de Bâle. M. Blattner se réfère à l'institut créé à l'E. P. F. et à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, dont le bureau central, les comités d'études et les commissions professionnelles se proposent de perfectionner les principes de

l'urbanisme et leurs applications. Ces instances prépareront la voie pour la coordination des travaux nécessaires au but poursuivi. Il ne paraît pas encore opportun de créer à l'E. P. F. une chaire spéciale pour cet enseignement. On doit en premier lieu compléter l'institut d'urbanisme à l'E. P. F. et lui confier les études scientifiques. Il faut laisser à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national le soin de transposer le résultat de ces études dans les faits réels de l'urbanisme.

M. G. Peyrot, arch. : Il serait hautement désirable que les jeunes architectes diplômés de l'E. P. F. aient la possibilité de compléter leurs études en suivant un cours d'urbanisme. On sait que, maintenant déjà, les professeurs attachent une grande importance à l'urbanisme et inculquent à leurs élèves des notions déjà poussées de cette science. Mais le programme des semestres est déjà si chargé qu'il paraît difficile d'introduire une discipline de plus dans le cycle des études actuellement en vigueur.

M. le professeur Dr H. Hofmann : Le problème de l'urbanisme revêt une grande importance pour chaque architecte ; c'est pour cela que l'E. P. F. s'efforce de renforcer cette branche dans son enseignement. On se trompe en ne tenant compte que des cours d'urbanisme dans le programme, car on oublie que les exercices constituent l'essentiel. C'est sur cette sorte d'enseignement pratique qu'est porté l'effort principal. Il est plus logique d'avoir davantage d'exercices et moins de leçons. Ce qui est acquis par l'exercice reste mieux gravé dans l'esprit que ce qu'on a seulement entendu. On n'a pas fait de bonnes expériences en organisant des cours spéciaux. Aujourd'hui on doit s'efforcer de concentrer et de simplifier l'enseignement. Les étudiants ont trop de travail et trop peu de loisirs.

On pourrait tout au plus discuter de l'opportunité d'ajouter un cours spécial d'urbanisme après les sept semestres d'études. Cette question dépend de la valeur que l'on confère à la théorie et à la pratique. M. Hofmann estime préférable que celui qui se sent doué pour être urbaniste, achève sa formation par la pratique.

On a déjà rappelé que l'urbanisme représente un domaine si étendu que, pour son enseignement à l'Ecole polytechnique, un cours exigerait plusieurs spécialistes. Il est doux qu'après une brève période d'études, des jeunes gens soient en droit d'obtenir le diplôme, car il faut une grande somme d'expérience pour mériter le nom d'"urbaniste". C'est la même chose pour la science de l'aménagement. L'orateur est lui-même chargé de l'enseigner. Or, deux ou trois heures suffisent amplement pour cela. Il ne s'agit pas d'une science, à proprement parler, mais seulement d'une exhortation au travail en commun.

M. Hofmann parle ensuite de la session qui eut lieu en 1942 à l'E. P. F. pour l'aménagement national. Lors de cette session, une commission a été chargée d'examiner ce qui pouvait être fait dans ce domaine à l'E. P. F. Le résultat de l'enquête fut la création de l'institut d'urbanisme, qui est dirigé par un géographe, M. le professeur Dr A. Gutersohn. C'est le mérite des architectes d'avoir pris l'initiative de cette fondation, mais l'urbanisme ne peut pas rester plus longtemps leur chose. Quelle tâche l'E. P. F. doit-elle remplir dans le domaine de l'urbanisme ? Elle doit exercer une action de critique et de conseiller, attendu qu'elle se trouve sur un terrain neutre.

L'E. P. F. pourrait, par contre, donner aux spécialistes l'occasion de suivre des cours sur l'urbanisme et sur l'aménagement, ce qui serait d'un grand profit pour l'E. P. F. et pour les praticiens.

M. G. Gruner, ing. : C'est avec plaisir que l'on a entendu l'opinion de l'E. P. F., que M. le professeur Hofmann vient d'exposer avec clarté. L'E. P. F. exerce donc avant tout une fonction consultative et doit donner aux jeunes étudiants l'instrument nécessaire au futur exercice de leur profession. Pour cela on doit se demander si l'on ne pourrait pas aller encore plus loin dans la question de l'aménagement national et régional, en donnant aux diplômés de l'Ecole polytechnique des connaissances qui puissent leur être utiles dans leur activité professionnelle. L'E. P. F. devrait s'efforcer de fournir les bases matérielles sur lesquelles on pourra fonder la pratique de l'urbanisme. A ce sujet, l'orateur se rapporte à la spécialisation pour le travail de diplôme des ingénieurs civils (ingénieurs constructeurs de routes, ingénieurs des ponts et charpentes, ingénieurs hydrauliciens), et croit qu'il devrait être possible de prévoir quelque chose de semblable dans le domaine de l'urbanisme.

On devrait étudier de près la proposition de la section de Bâle et examiner si une chaire d'urbanisme ne pourrait pas être fondée sur la base de l'institut d'urbanisme. On trouve des conditions analogues au Laboratoire fédéral d'essais de matériaux. On peut donc admettre que l'on propose à l'E. P. F. de confier au directeur de l'institut d'urbanisme une chaire dans son établissement. Peut-être serait-il possible d'admettre l'urbanisme comme branche à option pour certaines spécialisations professionnelles dans les derniers semestres.

M. V. Flück, ing., croit que l'idée d'introduire des branches à option à l'E. P. F. est excellente. La S. I. A. pourrait en outre travailler avec l'Association des anciens élèves de l'E. P. F. et chercher à la gagner à l'envoie en commun d'une pétition pour appuyer cette idée. On devrait absolument veiller à ce que les jeunes étudiants soient instruits selon les exigences du temps, pour qu'il y ait une bonne génération d'ingénieurs.

M. H. Rapp, ing., soutient le point de vue de M. Lodewig. A l'E. P. F. on devrait insister davantage sur tout ce qui se rapporte à l'urbanisme. Ainsi, pour la construction des routes, on ne devrait pas seulement tenir compte des nécessités de la circulation, mais aussi des exigences de la protection de la nature. Si le jeune diplômé de l'E. P. F. n'a jamais entendu parler des interdépendances de l'urbanisme il aura beaucoup de peine à acquérir dans la suite les connaissances nécessaires. Les rapports de droit, qui sont liés aux questions de l'urbanisme, devraient également être enseignés. Il ne s'agit pas tant de former à l'E. P. F. un urbaniste diplômé que de mettre à la portée des étudiants tous les éléments qui règlent l'urbanisme.

M. B. Brunoni, arch. : L'utilité d'un cours d'urbanisme devrait paraître évident. Il n'est pas nécessaire qu'un étudiant connaisse tous les détails ; il suffit qu'il ait une vue générale de ce grand domaine, et dans ce sens l'E. P. F. pourrait jouer un rôle très utile. C'est donc le devoir de la S. I. A., après avoir constaté l'existence d'une lacune, d'entreprendre quelque chose pour la combler.

M. M. Kopp, président : Il y a, avant tout, une proposition de la section de Bâle tendant à la création d'une chaire d'urbanisme. Des différentes opinions qui ont été émises, notamment celle de M. le professeur Hofmann, il ressort que la majorité s'oppose à cette proposition. Mais tous ceux qui ont parlé approuvent la création de l'institut d'urbanisme et comptent que cet institut soit complété conjointement avec l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, et que les fins et la science de l'urbanisme soient mises sous une forme quelconque à la portée des architectes et des ingénieurs.

L'orateur suggère qu'au lieu de transmettre à l'E. P. F. le vœu pour la création d'une chaire, on l'informe du désir ressenti par la S. I. A. de voir l'urbanisme se développer sous une forme plus générale. La S. I. A. possède un trop modeste droit de regard dans l'administration de l'E. P. F. pour réclamer la création d'une chaire d'urbanisme ; c'est l'affaire de cette Ecole de pourvoir au nécessaire. La S. I. A. peut seulement signaler telle ou telle lacune.

M. le professeur Dr E. Egli : La S. I. A. doit porter une attention accrue au développement de l'institut d'urbanisme actuel ; autrement dit, cet institut doit aussi bien étendre le domaine de ses recherches que contribuer à la formation pratique des urbanistes ; ainsi les architectes et les ingénieurs, qui exercent déjà leur profession, auront la possibilité de se perfectionner.

M. Egli rend hommage à la proposition de la section de Bâle. Mais il s'agit de trouver la meilleure voie qui permette d'aboutir d'une autre manière au but recherché. L'urbanisme ne rentre pas incontestablement dans la formation classique des étudiants, mais il pourrait être intégré dans des cours de perfectionnement, auxquels participeraient également ceux qui sont déjà dans la pratique. La plus grande valeur doit être attribuée au travail des recherches, et c'est précisément l'institut d'urbanisme qui peut l'entreprendre dans les meilleures conditions. En outre, l'application pratique des théories de l'urbanisme peut être mieux réalisée par un institut de recherches que par un professorat. L'institut d'urbanisme de l'E. P. F. doit donc être développé de telle sorte qu'il soit possible d'organiser des cours pour les urbanistes, de poursuivre la formation des praticiens et d'approfondir le champ de recherches.

M. P. Souter, ing., parlant au nom du Comité central, propose à l'approbation de l'assemblée la résolution suivante, pour être transmise ensuite à l'E. P. F. :

« La S. I. A. approuve la création d'un institut d'urbanisme à l'E. P. F. et émet le vœu que les autorités de l'Ecole polytechnique fédérale accordent toute l'attention qu'ils méritent aux problèmes d'urbanisme et leur réservent une place correspondant à leur importance dans le programme des cours. »

Ce texte tiendrait compte de la plupart des vœux qui ont été exprimés. Le Comité central entreprendrait là-dessus les démarches nécessaires auprès de l'E. P. F.

M. M. Kopp, président, demande à la section de Bâle de se rallier à cette proposition.

M. F. Lodewig, arch., se déclare satisfait de la discussion qui a été pleine d'intérêt. La section de Bâle est d'accord avec la proposition du Comité central et souhaite que le modeste institut d'urbanisme réponde aux exigences de sa fonction.

La proposition du Comité central est ensuite approuvée à l'unanimité.

8. Divers.

M. F. Lodewig, arch. : La section de Bâle demande que le nouveau tarif d'honoraires pour les travaux d'urbanisme soit d'abord envoyé aux sections, pour information, avant d'être mis en vigueur. Les expériences qui ont été faites par ce procédé pour l'étude des normes relatives au béton et à la maçonnerie témoignent incontestablement en faveur de ce mode de faire.

M. Lodewig exprime ensuite le vœu qu'à l'avenir les additifs, modifications, etc., apportés à l'ancien texte des normes soient soulignés par un trait en marge du texte du projet, pour mettre en évidence ce qui est changé et ce qui ne l'est pas.

M. M. Kopp, président : Le projet du tarif d'honoraires sera remis aux sections et le second vœu de la section de Bâle sera pris en considération dans la suite, selon les possibilités.

M. B. Brunoni, arch., propose de créer une commission de traduction pour éviter à l'avenir les défauts de concordance dans les textes allemands, français et italiens des normes.

M. M. Kopp, président, répond qu'il existe déjà une commission de traduction dans la S. I. A.

M. P. Zuberbühler, ing., croit qu'il s'agit moins d'une commission spéciale de traduction que d'une commission qui pourrait établir, par exemple, un lexique pour les différentes spécialités de la technique.

M. M. Kopp, président, accepte ces propositions pour étude.

M. H. Härry, ing., demande que pour les prochaines assemblées des délégués, l'ordre du jour soit accompagné d'un bref commentaire des questions qui seront traitées, pour permettre d'en préparer et d'en orienter la discussion.

M. M. Kopp, président, prie le secrétaire de tenir dorénavant compte de ce vœu.

M. O. Lüscher, ing., demande à la S. I. A. de prêter son attention la plus vigilante aux maisons surnommées « Briefkastenfirmen ». Ce sont des maisons qui font des affaires en Suisse sous un nom d'emprunt et qui sont en réalité domiciliées à l'étranger.

M. M. Kopp, président : Le Comité central interviendra dans cette affaire, s'il y a possibilité.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les délégués pour leur assiduité et pour leurs judicieuses interventions.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu au printemps 1945.

La séance est levée à 17 heures.

Zurich, le 15 février 1945.

Le secrétaire.

* * *

Communiqué du Comité central.

Le Comité suisse d'éclairagisme, dans lequel la S. I. A. est représentée, envisage la création d'un groupement d'étude des questions relatives à l'éclairage diurne.

Ce groupement aurait pour tâche l'examen de tous les problèmes de la branche d'un intérêt général. Ces travaux devront conduire à l'élaboration de directives pour l'éclairage diurne.

Tous ceux qui seraient prêts à collaborer à cette action sont priés d'en aviser le secrétariat de la S. I. A., Beethovenstrasse 1, Zurich 2.

Zurich, le 23 mars 1945.

Le Comité central.

DIVERS

Aérodrome d'Ecublens.

Extension du périmètre.

La Municipalité demande au Conseil communal d'approuver une modification à la convention passée le 3 avril 1942 avec le Département militaire fédéral, pour la construction de l'Aérodrome d'Ecublens.

Cette modification intéresse la superficie du futur aérodrome qui, par l'adjonction de deux surfaces supplémentaires en bordure de la route cantonale Lausanne-Genève,

est portée à 928 790 m², alors qu'elle mesurait primitivement environ 876 000 m².

Les relevés anémométriques faits ces dernières années, leur incidence sur la position des pistes d'envol et d'atterrissement, de même que l'étude de ces dernières, ont en effet révélé que cette extension était indispensable.

La dépense qui en résulte sera incorporée à la demande de crédit qui sera faite plus tard pour la construction des bâtiments et autres installations prévues en deuxième étape de travaux, et après que la Municipalité aura le résultat définitif du coût de l'expropriation des terrains.

A l'heure qu'il est, 866 187 m² sont déjà achetés et les travaux pourront commencer à l'instant où les circonstances l'exigeront. Relevons encore que rien, dans les récentes décisions des Chambres fédérales, ne nuit en quoi que ce soit à l'économie de notre projet, dont la Confédération, par l'organe du Département militaire fédéral, paie les deux tiers.

CARNET DES CONCOURS

A propos de la publication des résultats des concours d'architecture.

La mise au point de la rédaction du *Bulletin technique*, parue au n° du 17 mars 1945, nous suggère les réflexions suivantes :

Le principe étant admis que les concours publics et leur appréciation par un jury soient non seulement exposés mais publiés, afin que les gens de métier puissent en conserver la représentation, il serait désirable que la diffusion soit aussi large que possible et qu'aucun moyen propre à le faire ne soit négligé.

Si l'usage est jusqu'à présent de ne publier qu'un extrait du rapport du jury et un choix des plans des projets auxquels le jury a attribué des prix, la raison en est sans doute la place limitée et la reproduction onéreuse des plans. Nous pensons qu'un premier pas vers un résultat plus satisfaisant pourrait être fait en solutionnant cet aspect purement matériel de la question. Ne pourrait-on pas envisager l'octroi éventuel, aux périodiques qui prennent déjà à leur charge les frais considérables qu'impliquent ces publications sous leur forme actuelle, de subventions allouées par les organisateurs des concours ou les associations professionnelles. Ces subventions seraient accordées sur préavis du jury qui préciseraient l'usage à en faire.

D'autre part, il est essentiel que les lecteurs de la presse technique possèdent tous les éléments d'appréciation qui ont guidé le jury. C'est pourquoi nous nous permettons d'exprimer le vœu que, dorénavant, comme cela a été fait jusqu'à ce jour en règle générale, des dessins accompagnent toujours la publication des critiques détaillées d'un projet.

Lausanne, le 24 mars 1945.

R. LOUP, architecte.

N. de la Réd. — Nous ne pouvons qu'approuver ces lignes et sommes prêts à examiner, aujourd'hui comme jusqu'à ce jour, toutes suggestions nouvelles que pourraient nous faire à ce sujet les organisateurs des concours, les jurys, les architectes (Réd.).

Concours Grande salle et Salle de concerts Paderewski.

La Municipalité de Lausanne informe les concurrents que le délai pour le dépôt des projets, fixé au 30 avril 1945, est prolongé jusqu'au lundi 28 mai 1945, à 18 heures.

Aménagement d'une école fédérale de gymnastique et de sport, à Macolin.

Jugement du jury.

Le jury, composé du colonel Roduner, président, de MM. H. Hoffmann, O. Pfister, H. Schöchlin, J. Kaufmann, F. Decker, J. Ott, architectes, du Dr P. Martin et du major